



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 12 septembre 2024
Date d'affichage : le 12 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du douze septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Eve-Lise Martin, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemercier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Soizic Leroux,
Adeline Masson a donné pouvoir à Christelle Ardouin,
Edern Picault a donné pouvoir à Jean-Paul Huou,
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim,
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Yannick Cerclé.

Absents : Michaël Roussel, Thibaut Onasch,

Sophie Maure est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/43 – Contractualisation d'un prêt

Afin de mener à bien la réhabilitation du presbytère, la commune a décidé de contracter un prêt de 650 000 €. 4 organismes bancaires ont été consultés : La Poste, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires.

sept-24	Crédit Agricole		Crédit Mutuel		Banque Postale		Banque des Territoires
	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Taux	3,73%	3,81%	3,89%	3,90%	3,50%	3,58%	Taux livret A + 0,4%
Coût intérêts	201 654,68 €	281 747,54 €	208 691,20 €	289 134,40 €	189 273,51 €	254 062,52 €	216 684,00 €
Montant échéances annuelles	56 776,96 €	46 587,36 €	57 246,08 €	46 956,72 €	55 884,16 €	45 650,92 €	2025 = 48 100 € 2049 = 26 624 €
Frais de dossier	550€		650€		1 300€		390€

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : décide de retenir l'offre de la Banque Postale qui comporte les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 650 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 650 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/11/2024 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,50 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à La Chapelle-Launay,

Le 19 septembre 2024

La Secrétaire de séance,
Sophie Maure



Le Maire,
Michel Guillard



Accusé de réception en préfecture
214400335-20240926-2024-43-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024